

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 31 MAI 2023 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-05-31/02

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;
Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Jean LACOMBE – Lucienne THABUIS.
Excusées avec procuration : Sandrine BUISSON (procuration à Pierrick DUCIMETIERE) ;
Béatrice MONTANT (procuration à Bénédicte ESPINASSE).
Excusés : Sandrine HUVENNE – Estelle MORAND – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : douze

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER

Résultat de l'exercice 2022

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 915 973,94 € contre 916 533,08 € de dépenses.
Le résultat de l'exercice est déficitaire de 559,14 €, avec une subvention d'équilibre versée par le CCAS de 300 000 €.

Compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 45 227,35 € le résultat de clôture s'élève à 44 668,21 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 16 534,47 € contre 22 985,87 € de dépenses.
Compte tenu d'un solde d'exécution antérieur reporté (excédent de financement) de 24 268,03 €, le solde d'exécution global s'élève à 17 818,05 € (excédent de financement) à fin 2022.

Comme la section d'investissement de 2022 ne génère pas de besoin de financement, il sera proposé pour l'affectation du résultat de clôture 2022 d'imputer en report (recette de fonctionnement du budget 2023), au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » l'intégralité du résultat de clôture.

Dépenses de fonctionnement

97% des crédits alloués en dépenses de fonctionnement ont été consommés, soit 916 533 €.
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport au compte administratif 2021 (//CA21) de 16% (hors travaux de rénovation des salles de bain).

Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » représente 25% des dépenses (231 932 €).
Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses (hors personnel) qui sont fonction en tout ou partie du niveau d'activité de la résidence.

99,2% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Le niveau de dépenses est en hausse de 69 025 € (42%) par rapport à 2021.

Les principaux éléments sont les suivants :

- ❖ Les achats (comptes 60*** comprenant l'eau, le chauffage, l'électricité, les frais de restauration...) représentent 24% des dépenses (220 221 €).

101% des crédits ont été consommés.

Les dépenses sont en hausse de 61% (83 488€) par rapport à 2021.

Les principaux postes sont les suivants :

Comptes	CA 2022	Evolution //CA21	% évolution	Commentaires
6063 Alimentation	81 114 €	+ 3 536 €	+ 4,6%	Principalement plus de volume
60612 Energies	123 098 €	+ 80 256 €	+ 187%	Presque x 3 en raison de l'envolée des prix

- ❖ Les autres charges externes (comptes 62*** comprenant les frais de télécommunication, de nettoyage des locaux...) représentent 1,3% des dépenses (11 683 €).

79% des crédits ont été consommés, c'est 44% de moins qu'en 2021 (26 174 €) avec pour raison l'arrêt fin mai de l'externalisation du ménage des communs.

Le groupe II « Dépenses afférentes au personnel » représente 40% des dépenses, soit 362 047€.

96% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Les charges de personnel connaissent une hausse significative de 11% en 2022 (+36 235€), après une hausse déjà marquée de presque 12% en 2021 et de 5,8% en 2020 (à périmètre constant, c'est-à-dire retraitée du basculement du portage des repas sur le budget du CCAS).

Le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) passe de 8,55 ETP en 2021 à 9,21 ETP en 2022, s'expliquant par un renforcement de l'animation, la permanence le dimanche et l'encadrement.

Le groupe III « Dépenses afférentes à la structure » représente 35% des dépenses (322 553 €).

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses (hors personnel) qui sont indépendantes du niveau d'activité de la résidence (loyer, entretien et maintenance du bâtiment et des matériels...).

Près de 96% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Ce chapitre comporte en 2022 la dépense ponctuelle de rénovation de 39 salles de bain pour un coût de 100 000€.

Les dépenses, hors travaux de rénovation des salles de bain, augmentent de 4,2% (9 032 €) par rapport à 2021 ; principalement des titres annulés sur exercices antérieurs qui correspondant à des remboursements aux résidents ayant vu leurs dossiers d'aide sociale acceptés.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent à 915 974 €.

Les réalisations sont supérieures de 1,4% par rapport aux prévisions et sont également en hausse de 3,8% //CA21 (22 522 €), hors subvention d'équilibre versée par le CCAS.

Cependant la diminution des recettes depuis 2019 reste marquée, -21% (-163 240€).

Le groupe I « Produits de la tarification » représente 46% des recettes (440 182€).

Ce chapitre regroupe la facturation du « prix de journée hébergement », recette que l'on peut assimiler au loyer. Le paiement est à la charge du résident qui peut bénéficier selon ses ressources d'aides du Département et de la CAF.

En 2022, en moyenne, le reste à charge pour les résidents était de 63%. Les 37% restants étant partagés entre le département (27%) et la CAF (10%).

Les réalisations sont supérieures de 9% aux prévisions (36 310 €) et stables par rapport à l'an passé. Le taux d'occupation a été en moyenne sur l'année 2022 de 82%.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » représente 49% des recettes (464 849 €).

Ce chapitre regroupe les prestations délivrées aux résidents comme la restauration, la blanchisserie, les locations de caves et garages, ainsi que le forfait autonomie du Département.

L'ensemble de ces recettes représente 164 849€ (18% des recettes).

Egalement dans ce chapitre budgétaire, la subvention d'équilibre du CCAS pour 300 000€ (31%des recettes).

Les réalisations sont inférieures de 5% par rapport aux prévisions (-25 550 €) et sont supérieures au CA21 de 322 000€ du fait de la nécessité d'avoir versé pour la première fois une subvention d'équilibre de 300 000€.

Le groupe III « Produits financiers et produits non encaissables » représente 1% des recettes (10 942 €).

Ce chapitre correspond à l'amortissement des subventions d'investissement qui vient autofinancer la section d'exploitation et quelques annulations de mandats.

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à la part de résultat de 2021 reporté en recette de fonctionnement sur l'exercice 2022.

Il s'élève à 45 227 € et représente 5% des recettes en diminution de 70%//CA21.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brut sont de 13 587 €.

Les principales dépenses effectuées en 2022 portent sur :

- ❖ Un rideau d'air chaud à l'entrée de la résidence pour 4 581€,
- ❖ Le remplacement d'équipements et de matériel devenus obsolètes (lave-linge et divers matériels en remplacement...) pour 9 005 €.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du solde d'exécution antérieur reporté pour 24 268 € (excédent de la section d'investissement en 2021) et des dotations aux amortissements pour 16 535 € (autofinancement).

Dettes

Le budget de la résidence ne comporte pas d'emprunt.

Synthèse

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	915 973,94	16 535,47
Excédent antérieur reporté	+45 227,35	+24 268,45
Dépenses	-916 533,08	-22 985,87
Résultat de clôture	+44 668,21	
Solde d'exécution		+17 818,05

Affectation du résultat :

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la manière suivante :

Compte 10682 : Réserves (investissement) pour 0,00

Compte 110 : Report à nouveau (fonctionnement 002) pour 44 668,21

Monsieur le Président ne prenant pas part à la délibération, le Conseil d'administration est appelé à approuver le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 établi par la trésorière municipale et l'affectation du résultat du CCAS.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, par DOUZE voix « POUR » :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 établi par la trésorière municipale, ainsi que l'affectation du résultat de la Résidence Autonomie Les Rocailles du Verger.

O.G.S.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 31 mai 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le 09 JUIN 2023

Notifié le 09 JUIN 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

